



la pour vous

VALEURS ACTUELLES

Coronavirus : pour Philippe Capon (Unsa-Police), "le principe de précaution n'est pas appliqué au ministère de l'Intérieur"

Le secrétaire général de l'Unsa-Police le déplore : pour protéger la police du coronavirus, les consignes sont « floues ».

Valeurs actuelles. Olivier Véran a annoncé mercredi 26 février la libération d'un stock de plusieurs millions de masques pour se protéger du coronavirus.

Quel est le dispositif du ministère de l'Intérieur pour les policiers, les gendarmes et la sécurité civile ?

Philippe Capon. Le ministère de l'Intérieur a en stock 24 millions de masque et 200 millions en commande... Pour le ministère de l'Intérieur à la date du 28 février aucune décision de distribution individuelle des masques n'a été prise. Je déplore une non-décision étonnante alors qu'on entend que les distributions de masque se multiplient partout ailleurs.

Des mesures spécifiques ont-elles été prises dans les zones frontalières proches de l'Italie ou encore dans les aéroports et les gares ?

Pour les lieux de contrôle transfrontière, des mesures de prévention renforcée doivent être prises...par exemple à la frontière italienne les policiers portent des masques pour contrôler les bus mais ne peuvent pas les porter pour contrôler dans les trains... C'est absurde parce que le contrôle transfrontière de personnes provenant des zones rouges devrait voir s'appliquer le principe de précaution. Il ne l'est pas. Il n'y a pas non plus de système de détection mis en place par des équipes médicales alors que nos collègues de la PAF et les CRS qui travaillent le long des frontières sont particulièrement exposés. Les consignes sont floues. Pour l'UNSA Police c'est de la roulette russe ! Cette situation est inadmissible !

Dans un autre registre, les négociations continuent au sein du ministère de l'Intérieur sur la question de la réforme des retraites. Avez-vous obtenu gain de cause ? Sur quels sujets ? Le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner vous soutient-il ?

Le ministre de l'Intérieur nous soutient dans le dossier de défense de notre système de retraites. A plusieurs reprises, il est monté au créneau pour porter nos revendications. Nous attendons néanmoins une nouvelle réunion sur plusieurs points, dont principalement la mise en place de la clause à l'italienne, c'est-à-dire, l'application d'une période de transition qui permettrait aux policiers nés à partir de 1985 d'avoir une retraite calculée selon les anciennes règles au moment de leur départ (6 derniers mois).

Cela concernerait tous les policiers déjà recrutés et en activité.

UNSA Police,
Autonome et indépendant

